



COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN

10 juillet 2025

Ambition France Transports, un renforcement des taxes : les organisations professionnelles alertent sur une ligne rouge à ne pas franchir

Après la publication du rapport Ambition France Transports hier, la FNTR, l'OTRE et l'Union TLF dénoncent un "concours Lépine de la taxe" contraire aux engagements du ministre chargé des Transports.

Il formule principalement des pistes fiscales à contre-sens des enjeux économiques et écologiques du secteur. Non seulement les solutions nécessaires au rétablissement de la compétitivité ne sont pas apportées mais, pire encore, l'accent est mis sur un renforcement des taxes telles que la TICPE, et la multiplication des écotaxes régionales. Celles-ci sont impossibles à chiffrer et donc à répercuter. C'est une ligne rouge à ne pas franchir d'autant que les entreprises doivent déjà investir dans la décarbonation du transport.

Le secteur est exsangue, en témoigne le niveau historique des 2 200 défaillances d'entreprises recensées en 2024 en hausse de 30,7% par rapport à 2023 et de 57,2% par rapport à 2019. Avec une marge moyenne de seulement 2 %, le transport routier de marchandises français affiche la rentabilité la plus faible du secteur en Europe.

En plus de réaffirmer leur ferme opposition à toute hausse de la fiscalité, la FNTR, l'OTRE et l'Union TLF prennent aujourd'hui date en vue des prochaines échéances budgétaires et du futur projet de loi portant les propositions de la conférence Ambition France Transports. Les trois organisations professionnelles seront particulièrement attentives aux débats dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Les pouvoirs publics savent pouvoir compter sur la collaboration des professionnels mais également sur leur pleine mobilisation, auprès du Gouvernement comme des parlementaires, afin d'éviter des mesures fiscales inacceptables, qui mettraient la filière à terre.

La FNTR, l'OTRE et l'Union TLF le répètent sans équivoque et avec vigueur : il ne peut y avoir de nouvelle fiscalité pour le secteur du transport routier et de la logistique. Il contribue déjà largement aux recettes fiscales du pays avec deux fois plus de contributions que d'emplois et ne peut en aucun cas intensifier son rôle de "vache à lait" afin de combler le déficit public.